



## COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

### COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 24 juin 2015

Séance du : 24 juin 2015

Date de convocation : 18 juin 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-quatre juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, FAUST Alain, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe, JACQUIER Alain,

Pouvoirs de : GARDENT Bruno à SEVREZ Jean-Pierre, FAURE Jean-Louis à JACOB Roland

Absents : GAILLARD Florence, PIC Jean-Pierre

Secrétaire de séance : MATHON Sylvie

\*\*\*\*\*

#### **BAIL CENTRALE HYDROELECTRIQUE MAURIAN**

La société AHE doit construire une centrale hydro-électrique sur le Maurian. Elle souhaite utiliser un certain nombre de terrains communaux pour l'implantation de cette centrale. Elle propose à la commune un projet de bail emphytéotique d'une durée de 30 années, pour l'utilisation de ces terrains communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve cette proposition de bail emphytéotique jointe à la présente délibération
- Autorise le maire à signer ce bail

*VOTE*

*Pour : 8*

*Contre : 1 (JACQUIER Alain)*

#### **VOIRIE COMMUNALE 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire expose au conseil municipal que le département peut financer les travaux de voirie communale pour l'année 2015. Il propose d'arrêter le programme annuel de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le programme de travaux suivant :

- Revêtement en enrobé du parking du Chazelet – Les Plagnes :

Pour un montant TOTAL de : 51 714 € HT

Le financement serait le suivant :

Subvention du Département 13 072.66 €

Autofinancement communal 38 641.34 €

Le conseil municipal demande au Département d'attribuer la subvention indiquée ci-dessus pour les travaux de l'année 2015.

*VOTE*

*Pour : 8*

*Abstention : 1 (JACQUIER Alain)*

### **APPLICATION DU REGIME FORESTIER**

- Monsieur le Maire expose :

- . qu'à l'occasion des travaux de révision de l'aménagement de la forêt communale de LA GRAVE, les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés,
- . que celle-ci a montré qu'il serait bon d'appliquer le régime forestier à des parcelles communales qui n'en relevaient pas jusqu'ici,
- . enfin, dans le but de disposer d'un acte administratif unique décrivant les propriétés communales relevant du Régime Forestier, l'Office National des Forêts propose à la commune de solliciter de Monsieur le préfet la prise d'un nouvel arrêté d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant :

Territoire communal	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface relevant du RF*
La Grave	K	125p	Les Essards	1,2475	1,1750
La Grave	K	126p	Les Essards	2,2065	2,0670
La Grave	K	162b	Clot des Prés	6,3502	5,7630
La Grave	K	271	Serre des Prés	2,3883	2,3883
La Grave	K	273	La Perousette	0,6238	0,6238
La Grave	K	320	Pierre Charente	0,0406	0,0406
La Grave	K	321	Pierre Charente	1,6014	1,6014
La Grave	K	327	Les Clots	9,3156	9,3156
La Grave	K	342p	Besse	3,4618	3,3120
La Grave	K	374b	Besse	0,7908	0,4831
La Grave	K	375	Besse	0,8950	0,8950
La Grave	K	459b	Besse	5,2340	3,7610
La Grave	K	662	Les Vallons	1,8755	1,8755
La Grave	K	663	Les Vallons	6,8220	6,8220
La Grave	K	664	Les Vallons	2,0620	2,0620
La Grave	K	665	Les Vallons	7,7160	7,7160
La Grave	K	666	Les Vallons	0,1080	0,1080

La Grave	K	668	Les Vallons	11,3200	11,3200
La Grave	K	669	Les Vallons	9,6220	9,6220
La Grave	K	689p	Les Vallons	12,4880	12,4226
La Grave	K	690	Les Vallons	0,3312	0,3312
La Grave	K	691	Les Vallons	0,5850	0,5850
La Grave	K	692	Les Vallons	0,0352	0,0352
La Grave	K	693	Les Vallons	0,0660	0,0660
La Grave	K	697p	Les Vallons	16,7520	16,6976
La Grave	K	699p	Les Vallons	0,2160	0,1750
La Grave	K	700p	Puy Vachier	1,9840	1,8450
La Grave	K	701b	Puy Vachier	0,9600	0,5000
La Grave	K	703	Puy Vachier	6,3660	6,3660
La Grave	K	704	Puy Vachier	2,5740	2,5740
La Grave	K	705	Puy Vachier	8,2400	8,2400
La Grave	K	706	Puy Vachier	4,1120	4,1120
La Grave	K	707	Puy Vachier	9,3200	9,3200
<i>Sous-total</i>				<i>137,7104</i>	<i>134,2209</i>

Territoire communal	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface relevant du RF*
<i>Report sous-total</i>				<i>137,7104</i>	<i>134,2209</i>
La Grave	K	708	Puy Vachier	0,8080	0,8080
La Grave	K	709	Puy Vachier	6,7440	6,7440
La Grave	K	710	Puy Vachier	4,1760	4,1760
La Grave	K	711	Puy Vachier	13,5160	13,5160
La Grave	K	712	Puy Vachier	2,8800	2,8800
La Grave	K	713	Puy Vachier	16,2000	16,2000
La Grave	K	714	Puy Vachier	8,5384	8,5384
La Grave	K	715	Puy Vachier	16,2800	16,2800
La Grave	K	716	Puy Vachier	15,0800	15,0800
La Grave	K	717	Puy Vachier	9,8320	9,8320
La Grave	K	718	Puy Vachier	0,7920	0,7920
La Grave	K	719	Puy Vachier	8,4200	8,4200
La Grave	K	720	Puy Vachier	9,0320	9,0320
La Grave	K	721	Puy Vachier	14,2400	14,2400
La Grave	K	722	Puy Vachier	9,9520	9,9520
La Grave	K	723	Puy Vachier	2,3440	2,3440
La Grave	K	724	Puy Vachier	13,9640	13,9640
La Grave	K	725	Puy Vachier	19,8040	19,8040
La Grave	K	726	Puy Vachier	1,8266	1,8266
La Grave	K	727p	Puy Vachier	8,1270	6,6250
La Grave	K	728	Puy Vachier	21,8880	21,8880
La Grave	K	729	Peyrou	29,6200	29,6200
La Grave	K	730	Peyrou	22,7760	22,7760
La Grave	K	731	Peyrou	8,4880	8,4880
La Grave	K	732	Peyrou	17,8400	17,8400
La Grave	K	733	Peyrou	17,8200	17,8200
La Grave	K	734	Peyrou	11,1760	11,1760

La Grave	K	764b	Les Balmes	2,6720	2,4079
La Grave	K	765	Les Balmes	9,0800	9,0800
La Grave	K	770	Les Balmes	1,2880	1,2880
La Grave	K	771	Les Balmes	8,6960	8,6960
La Grave	K	772	Les Balmes	0,8960	0,8960
La Grave	K	773	Les Balmes	5,2160	5,2160
La Grave	K	774	Les Balmes	3,7840	3,7840
La Grave	K	775b	Les Balmes	4,1360	3,7760
La Grave	K	776b	Les Balmes	16,4610	14,9495
La Grave	K	783	Les Balmes	0,2960	0,2960
La Grave	K	784	Les Balmes	1,1760	1,1760
La Grave	K	785	Les Balmes	0,1920	0,1920
La Grave	K	786	Les Balmes	7,1760	7,1760
La Grave	K	787	Les Balmes	6,8400	6,8400
La Grave	K	788b	Les Balmes	14,0160	13,0597
La Grave	K	838	L'Oche	12,7680	12,7680
La Grave	K	839	L'Oche	5,5040	5,5040
La Grave	K	840	L'Oche	2,3200	2,3200
La Grave	K	841	L'Oche	3,8400	3,8400
La Grave	K	844	L'Oche	1,8120	1,8120
La Grave	K	845	L'Oche	0,9760	0,9760
La Grave	K	846	L'Oche	0,9300	0,9300
La Grave	K	847	L'Oche	8,6240	8,6240
La Grave	K	848	L'Oche	7,7360	7,7360
La Grave	K	849	L'Oche	0,2280	0,2280
<b>Total général</b>				<b>576,5374</b>	<b>568,4540</b>

\* *RF : Régime Forestier*

La contenance de la forêt communale serait de 568 ha 45 a 40 ca.

- Entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

. Considérant qu'il est préférable de disposer d'un arrêté unique prononçant l'application du Régime Forestier sur l'ensemble des terrains communaux qui relèvent de ce régime,

1°) accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour **application du Régime Forestier**, conformément aux dispositions du Code Forestier,

2°) autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*VOTE*  
*Pour : 9*

## **FORET COMMUNALE DE LA GRAVE – REVISION D'AMENAGEMENT**

Monsieur SEVREZ Jean-Pierre, Maire de la commune de LA GRAVE expose :

- que l'aménagement de la forêt communale de LA GRAVE pour la période 1994 – 2013 est expiré,

- que le projet de révision d'aménagement de la forêt communale de LA GRAVE a été présenté par l'Office National des Forêts au cours d'une réunion le 22/01/2015,
- que le document d'aménagement remis à la commune n'appelle aucune remarque de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit donc approuver le projet d'aménagement présenté par l'Office National des Forêts pour la période 2014 – 2033.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet d'aménagement présenté par l'Office National des Forêts pour la période 2014 – 2033 et décide que la partie technique, mise à disposition du public, conformément aux articles D212-6 et D214-15 du Code Forestier, sera constituée des titres 1 et 2 de l'aménagement et des annexes qui leur sont rattachées.
- Charge l'Office National des Forêts d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212-6 et D212-1 2° du Code Forestier et de le transmettre aux services de l'Etat, en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la sous-préfecture de BRIANÇON.

Les travaux et les coupes à réaliser feront l'objet de propositions annuelles soumises à la décision de la commune. Elle décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

*VOTE*  
*Pour : 9*

### **CHAPELLE DES FREAUX – TRAVAUX INTERIEURS – FINANCEMENT**

La chapelle Sainte Marie-Madeleine des Fréaux a fait l'objet de travaux de rénovation extérieurs en 2015. Afin de compléter cette rénovation différents travaux doivent être réalisés à l'intérieur du bâtiment : maçonnerie, menuiserie et électricité pour un montant total de 20 493.20 € HT. Il y a lieu d'arrêter et d'approuver le plan de financement de ces travaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Travaux		20 493.20 € HT
Subvention Région	20 %	4 100.00 €
Subvention Département	20 %	4 100.00 €
FEADER	20 %	4 100.00 €
Etat	20 %	4 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus
- Sollicite les subventions correspondantes

*VOTE*  
*Pour : 9*

### **EGLISE DE LA GRAVE – CHAPELLE DES PENITENTS ET DES HIERES -**

## **RESTAURATION DE TOILES PEINTES – FINANCEMENT**

Trois toiles situées dans les églises de La Grave, de la chapelle des Pénitents et des Hières, nécessitent une restauration. Le montant des travaux est estimé à 20 546.00 € HT.

Il y a lieu d'arrêter et d'approuver le plan de financement de ces travaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Travaux		20 546.00 € HT
Subvention Région	25 %	5 137.00 €
Subvention Département	10 %	2 055.00 €
Etat	45 %	9 246.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus
- Sollicite les subventions correspondantes

*VOTE*  
*Pour : 9*

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Maire informe le conseil municipal, que David LE GUEN, employé du téléphérique des Glaciers de la Meije, a acheté une carte IGN au prix de 54.98 € TTC. Cette carte est destinée aux patrouilleurs du téléphérique, qui assurent une mission d'information et de sécurité sur le domaine de La Meije desservi par le téléphérique et qui sont rémunérés par la commune via le SIVOM La Grave Villar d'Arène. Il y a lieu de délibérer pour lui rembourser cet achat.

Le conseil municipal donne son accord au maire pour rembourser la somme de 54.98 € (achat d'une carte IGN pour les patrouilleurs du téléphérique à David LE GUEN.

*VOTE*  
*Pour : 9*

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Groupe scolaire : une réunion aura lieu ce lundi 29 juin 2015 en mairie avec le CAUE
- UNIMOG à remplacer : le conseil municipal s'oriente vers une location d'un engin pendant une saison d'hiver ce qui permet de voir si le matériel convient avant d'effectuer un éventuel achat. Des devis de locations seront donc demandés.
- Délégation de Service Public (DSP) du téléphérique des Glaciers de la Meije : les candidats (bureaux juridiques) ont été convoqués cette semaine. Le bureau qui sera retenu devra établir le dossier de DSP. Une réunion a eu lieu la semaine précédente avec les sociaux professionnels en vue d'établir le cahier des charges de la DSP.
- Cabane de l'Arborétum qui s'effondre : des tuyaux sont entreposés à l'intérieur ; ils peuvent certainement être réutilisés.

FAURE Jean-Louis  
*Pouvoir à JACOB Roland*

FAUST Alain

JACOB Roland

JACQUIER Alain

GAILLARD Florence

GARDENT Bruno  
*Pouvoir à SEVREZ Jean-Pierre*

JOUFFREY Régis

MATHON Sylvie

PIC Jean-Pierre

SIONNET Philippe

SEVREZ Jean-Pierre